

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 23 juin 2017

## Réponses aux questions écrites posées par

### Philippe RIBEYRE

(art. L225-108 alinéa 4 du Code de commerce)

#### **La Société porte à la connaissance des actionnaires les informations suivantes:**

- *Philippe RIBEYRE a été nommé Directeur Général Délégué de MECELEC SA par le Conseil d'administration le 29 juillet 2010. Il a été révoqué de son mandat le 31 octobre 2014, puis licencié pour faute lourde le 15 avril 2015.*
- *Philippe RIBEYRE a été condamné le 19 avril 2016 par le Tribunal correctionnel d'Epinal pour le délit d'abus de confiance à l'encontre de MECELEC. Philippe RIBEYRE a interjeté appel de la décision.*
- *Les questions adressées au Président Directeur Général n'ont pas été accompagnées de l'attestation de détention des actions comme le prévoit le Code du Commerce - elles ne sont donc pas valables en l'état mais la société a choisi d'y répondre dans un souci de transparence.*
- *Philippe RIBEYRE détenait à l'Assemblée Générale du 24 Juin 2016 - 12 actions de MECELEC SA, soit 0,0002% du capital.*

#### **1. Cotation de la société sur EURONEXT GROWTH - ex ALTERNEXT (Q1, Q2, Q3, Q4, Q5, Q11)**

- Comme indiqué dans le communiqué de presse publié en date du 15.03.2017, la société MECELEC a fait la demande de changement de marché de cotation. En effet il est rappelé que le marché EURONEXT GROWTH est plus adapté à la taille de MECELEC.
- De ce fait les dispositions de ce nouveau marché sont appliquées :
  - Pas de publication d'un Document de Référence
  - Pas d'obligation de parité au sein du Conseil d'Administration
  - Communication réglementaire allégée.

La mise à jour de la cotation du titre sur le site de la société est en cours et ne représente pas une information obligatoire.

#### **2. AMF (Q6)**

- L'enquête suit son cours - le Conseil d'Administration de MECELEC est tenu au courant des avancements de celle-ci.

#### **3. Activité commerciale (Q7, Q8, Q9, Q10)**

- Concernant les renouvellements de marchés public, les communications seront faites en conformité avec les obligations à ce sujet.

**4. Cession de BESACIER (Q12)**

— La réponse à cette question figure dans le rapport annuel.

**5. Procédure SEDAINE (Q13)**

— Aucune information supplémentaire à apporter (cf rapport annuel).

**6. Reconstitution du capital social (Q14, Q15)**

— Différentes solutions sont actuellement étudiées avec les instances concernées.

**7. Concernant la 16<sup>ème</sup> résolution (Q16)**

— Aucune émission n'est à ce jour envisagée dans ces conditions.

**8. Remboursement des OCABSA ayant pour date d'échéance Décembre 2019 (Q17)**

— Ce sujet sera abordé en préambule avec le Conseil d'Administration ; une communication sera faite conformément aux dispositions légales.

**9. Activité du titre MECELEC depuis fin Mai 2017 (Q18)**

— La société MECELEC coté sur le marché EURONEXT GROWTH a constaté d'importants échanges de titres depuis plusieurs semaines sans raison particulière et sans déclaration de franchissement de seuils.